



Dette loyer jugement et huissier

Par **jenn li**, le **19/03/2018** à **12:57**

Bonjour je suis passée au tribunal en 02/2017 ou j ai été condamnée à payer une dette de loyer. Je n'ai pas pu financièrement respecter les 100€ pendant 24 mois soit 2400€ qui m ont été demandé (j avais demandé à l'organismes un différé de paiement auquel je n'ai eu aucun retour). Aujourd'hui un huissier est venu me demander de régler la totalité de la dette qui est de 5418€ j 'ai vu avec lui pour payer 100€ par mois mais dois je payer ce que l huissier me demande ou dois juste régler les 2400€

Merci par avance.

Par **youris**, le **19/03/2018** à **13:23**

bonjour,
le jugement obtenu par votre créancier, vous condamnant à payer doit indiquer que vous devez rembourser la dette initiale, les intérêts de la dette et les frais de recouvrement ce qui peut expliquer l'augmentation de votre dette.
un échéancier ou un moratoire n'est jamais gratuit puisque les intérêts s'y ajoutent.
salutations

Par **JAB33**, le **19/03/2018** à **17:19**

Bonjour !

Pouvez vous nous indiquer le détail de ce que vous réclame l'huissier ?